



**RAPPORT DE PRESENTATION  
COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022  
BUDGET PRIMITIF 2023**

---

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 MARS 2023**

## SOMMAIRE

---

<b>Préambule</b> .....	<b>3</b>
<b>1 LE BUDGET PRINCIPAL</b> .....	<b>3</b>
1.1 Les résultats 2022 .....	3
1.2 Section de fonctionnement .....	4
1.2.1 Les recettes de fonctionnement.....	4
1.2.1.1 Les recettes réelles de fonctionnement.....	4
1.2.1.2 Les recettes d'ordre de fonctionnement .....	10
1.2.2 Les dépenses de fonctionnement.....	10
1.2.2.1 Les dépenses réelles de fonctionnement .....	11
1.2.2.2 Les dépenses d'ordre de fonctionnement .....	15
1.3 Section d'investissement.....	16
1.3.1 Les ressources d'investissement.....	16
1.3.1.1 Les recettes réelles d'investissement.....	17
1.3.1.1.1 Les recettes d'équipement .....	17
1.3.1.1.2 Les recettes financières .....	19
1.3.1.1.3 Les recettes pour compte de tiers .....	20
1.3.1.2 Les recettes d'ordre d'investissement .....	20
1.3.2 Les dépenses d'investissement.....	20
1.3.2.1 Les dépenses réelles d'investissement.....	21
1.3.2.1.1 Les dépenses d'équipement .....	21
1.3.2.1.2 Les dépenses financières.....	23
1.3.2.1.3 Les dépenses pour compte de tiers .....	24
1.3.2.2 Les dépenses d'ordre .....	24
<b>2 LES BUDGETS ANNEXES</b> .....	<b>25</b>
2.1 Les zones d'activité : budget 702 .....	25
2.2 Le budget photovoltaïque : budget 705 .....	27
2.3 L'atelier relais SABATHE : budget 711 .....	28
<b>3 TABLEAUX BUDGETAIRES</b> .....	<b>29</b>

## Préambule

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Le présent rapport répond à cette obligation et présente donc l'analyse des résultats financiers de l'année 2022 du Compte Financier Unique (CFU) et les propositions des Budgets Primitifs 2023 (budget principal et budgets annexes).

Le CFU est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au Compte Administratif et au Compte de Gestion. Il a plusieurs objectifs :

- Favoriser la transparence et améliorer la lisibilité de l'information financière
- Améliorer la qualité des comptes
- Simplifier les processus administratifs, sans remettre en cause le principe de séparation de l'ordonnateur et du comptable qui demeure.

Par délibération du 19 mai 2021, le Conseil Communautaire a autorisé la mise en œuvre à titre expérimental du Compte Financier Unique (CFU) pour les comptes des exercices 2022 et 2023. Ainsi, pendant cette expérimentation, un CFU se substitue au compte administratif produit par l'ordonnateur et au compte de gestion du comptable public pour chacun des budgets éligibles. Les budgets concernés sont le budget principal, ainsi que les trois budgets annexes (Zones d'Activités, Photovoltaïque et Atelier relais Sabathe).

La présentation qui suit utilise le schéma traditionnel par section, en observant les recettes et les dépenses de chacune d'elles, en comparant les prévisions et les réalisations dans chaque chapitre pour l'année 2022, et en proposant de nouvelles prévisions de crédits pour l'année 2023.

La présentation concomitante des résultats 2022 et du budget primitif 2023 facilite ainsi la lisibilité des documents financiers.

## 1 LE BUDGET PRINCIPAL

### 1.1 Les résultats 2022

Fonctionnement	2022
Résultat de l'exercice	1 666 065 €
Report N-1	1 487 383 €
<b>Résultat cumulé</b>	<b>3 153 448 €</b>

Investissement	2022
Résultat de l'exercice	-1 247 751 €
Report N-1	122 816 €
Résultat cumulé hors RAR	-1 124 935 €
Restes à réaliser	411 047 €
<b>Résultat cumulé avec RAR</b>	<b>-713 888 €</b>

Le résultat de clôture est excédentaire de **2 439 560 €** suivant les résultats suivants :

- Un **excédent de 3 153 448 €** de la section de fonctionnement
- Un **déficit de 713 888 €** de la section d'investissement

## 1.2 Section de fonctionnement

### 1.2.1 Les recettes de fonctionnement

*Réalisations 2022 : 18 006 260,81 €*

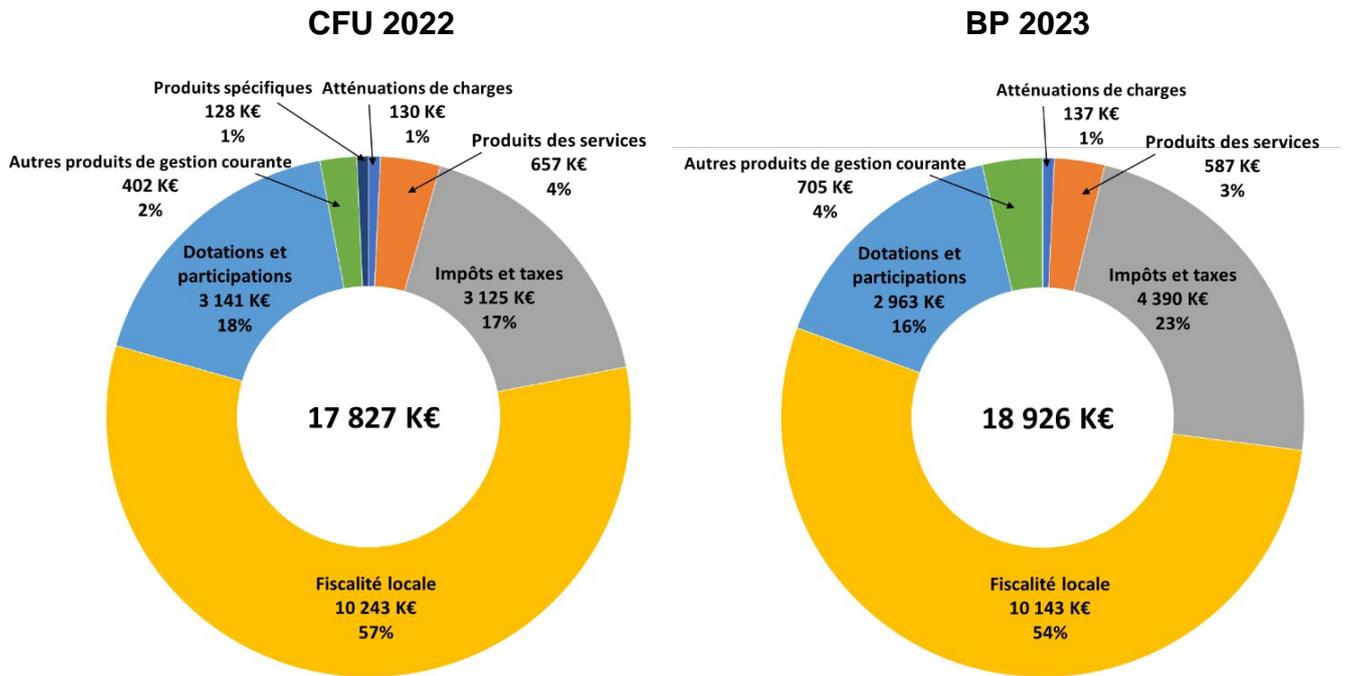
*Propositions de crédits BP 2023 : 20 774 300 €*

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		Année 2022		Budget primitif 2023
chapitres	Libellés	Total budget	Réalisé	Propositions nouvelles
013	Atténuations de charges	150 000 €	130 422,50 €	137 000 €
70	Produits des services, domaine et ventes div.	514 744 €	656 477,51 €	587 270 €
73	Impôts et taxes	2 832 000 €	3 124 726,00 €	4 390 045 €
731	Fiscalité locale	9 982 500 €	10 243 464,22 €	10 143 000 €
74	Dotations et participations	2 987 907 €	3 141 287,39 €	2 963 565 €
75	Autres produits de gestion courante	88 570 €	402 122,24 €	704 570 €
	<i>Total recettes de gestion des services</i>	<b>16 555 721 €</b>	<b>17 698 499,86 €</b>	<b>18 925 450 €</b>
77	Produits spécifiques	- €	128 079,02 €	100 €
	<i>Total recettes financières et spécifiques</i>	<b>- €</b>	<b>128 079,02 €</b>	<b>100 €</b>
	<b>Sous-total des recettes réelles</b>	<b>16 555 721 €</b>	<b>17 826 578,88 €</b>	<b>18 925 550 €</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	172 000 €	179 681,93 €	195 302 €
	<b>Sous-total des recettes d'ordre</b>	<b>172 000 €</b>	<b>179 681,93 €</b>	<b>195 302 €</b>
002	Excédent de fonctionnement reporté	1 487 383 €		1 653 448 €
	<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>18 215 104 €</b>	<b>18 006 260,81 €</b>	<b>20 774 300 €</b>

#### 1.2.1.1 Les recettes réelles de fonctionnement

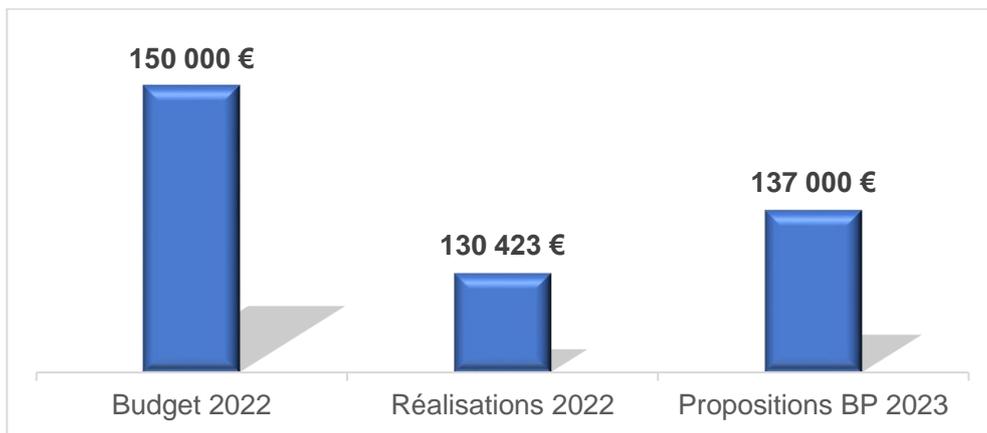
Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 18 926 K€ au BP 2023 contre 17 827 K€ au CFU 2022. Elles sont en augmentation de 14.31% par rapport au budget 2022.

Elles se décomposent comme suit :



- Chapitre 013 - Atténuations de charges

Ce chapitre intègre les remboursements de salaires et des charges des personnels par l'assurance statutaire pour les agents titulaires, et par les organismes sociaux pour les agents contractuels. Il représente 1% des recettes réelles de fonctionnement.



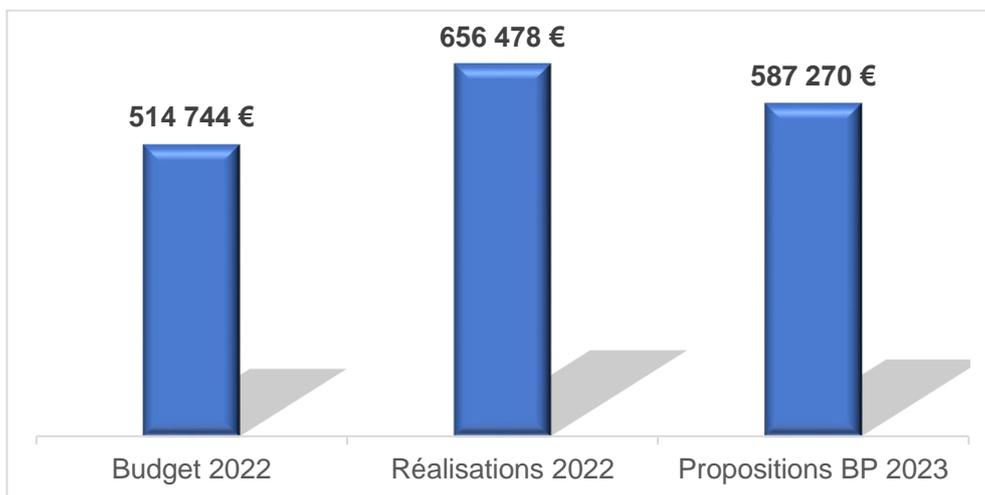
Ce poste a été réalisé à 87% par rapport au budget 2022, les prévisions 2023 ont été réactualisées et représentent -8.67% par rapport au budget 2022.

- Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses

Ce chapitre concerne les produits encaissés au titre des droits et redevances de l'ensemble des services intercommunaux, tels que les encaissements des régies de l'Ecole de Musique et de Danse, des structures Petite Enfance et Enfance Jeunesse, du Ludoparc.

Mais également les remboursements de frais par les communes membres concernant les mises en commun de personnel intercommunal dans les structures Enfance Jeunesse.

Il représente 4% des recettes réelles de fonctionnement en 2022 et 3% au budget 2023.



L'activité des services a retrouvé en 2022 un niveau normal, avec une hausse de la fréquentation du Ludoparc, ce qui a eu pour conséquence un encaissement des recettes en augmentation de plus de 80% par rapport à l'année 2021.

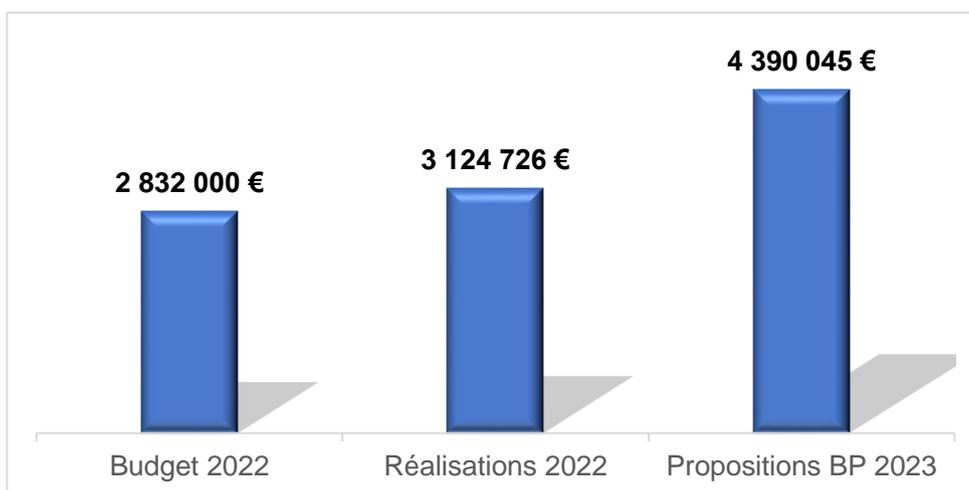
Bien que le chapitre ait été réalisé à hauteur de 128% du budget 2022, la prévision 2023 reste prudente et une augmentation de 14% a été appliquée par rapport au budget 2022.

- Chapitre 73 - Impôts et taxes (sauf le 731)

Avec le passage en M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2022, un nouveau chapitre 731 « fiscalité locale » a été créé.

Les impôts et taxes hors chapitre 731 regroupent la fiscalité reversée au titre du FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes), et les reversements de fractions de TVA.

Cela représente 17% des recettes réelles de fonctionnement en 2022 et 23% au budget 2023.



❖ La Loi de Finances 2023 prévoit une suppression de la CVAE, afin de favoriser la compétitivité des entreprises. Les modalités de compensation ont été présentées lors du Débat d'Orientations Budgétaires 2023. La CVAE ne constituant plus un impôt local, la compensation est enregistrée sur le compte 7352. La prévision budgétaire 2023 correspond ainsi au montant moyen de CVAE perçu entre les années 2020 et 2023.

❖ De plus, la fraction de TVA compensatoire de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) est décorrélée des évolutions locales et sensible à la conjoncture économique nationale. La TVA en 2022 a été très dynamique et le montant perçu est supérieur au montant prévisionnel inscrit au BP 2022. Une évolution de 5% liée au contexte inflationniste a été appliquée en 2023.

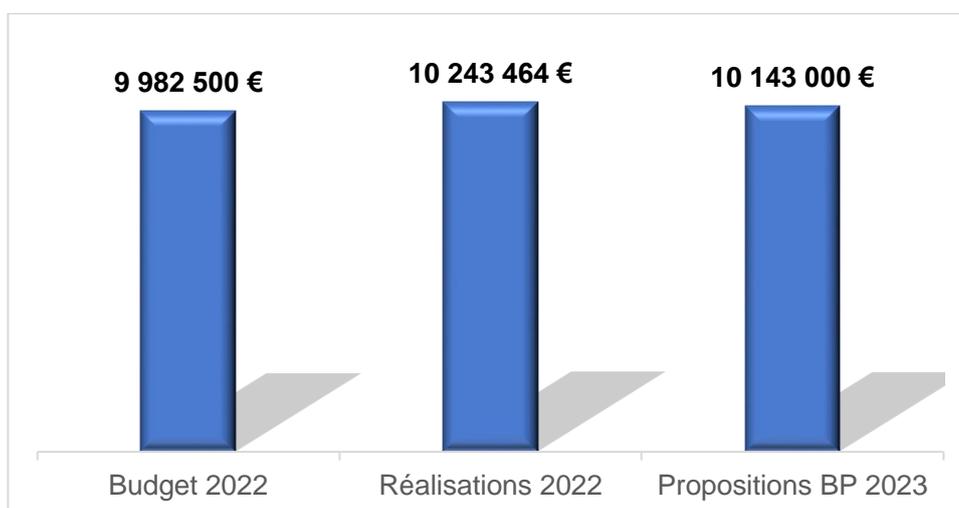
Le chapitre 73 enregistre pour ces raisons une augmentation des prévisions de 55%.

▪ Chapitre 731 – Fiscalité locale

La fiscalité locale représente 57 % des recettes réelles de fonctionnement en 2022 et 54% en 2023.

Elle est constituée des contributions directes (impôts locaux, rôles supplémentaires de fiscalité, TASCOM, IFER) et de diverses taxes. Pour Albret Communauté ce sont la TEOM, la taxe de séjour, et, à compter de 2023, la taxe pour la GEMAPI.

Elle comprenait également jusqu'en 2023 la CVAE, dont le produit perçu était de 1 067K€ en 2022. La fraction de compensation de TVA correspondante est enregistrée sur le chapitre 73.



- ❖ La progression du produit fiscal des **impôts directs locaux** résulte de l'évolution des bases :
  - une évolution nominale, qui correspond à une revalorisation des bases, dont le taux est voté chaque année en Loi de Finances. Pour l'année 2023 ce taux est de 7.1%.
  - la variation physique des bases qui est liée au dynamisme des constructions et démolitions sur le territoire. L'hypothèse retenue en 2023 est de 0,5%.

Aucune augmentation de taux n'est envisagée en 2023.

<b>Taux de CFE</b>	31,80%
<b>Taux de THRS</b>	9,58%
<b>Taux de TFB</b>	8,57%
<b>Taux de TFNB</b>	25,81%

❖ Le taux de **TEOM** est calculé chaque année suivant le montant de la participation à verser au SMICTOM au titre de la collecte et du traitement des ordures ménagères. Ce taux n'a pas évolué en 2023 et est de 13.50%. Néanmoins, la progression du produit fiscal résulte également de l'évolution des bases. Ainsi une évolution de +213K€ a été appliquée sur la recette provenant de la TEOM (avec une prévision prudente d'évolution des bases à 6%).

❖ Le cout prévisionnel pour la compétence **GEMAPI** s'élève en 2023 à 818K€ (402K€ en investissement et 416K€ en fonctionnement). Face à ce besoin de financement, un produit de 540K€ est inscrit au titre de la taxe pour la GEMAPI, le financement complémentaire sera assuré par des recettes propres du budget (subventions). Le calcul du produit de cette taxe a été défini d'après la moyenne des dépenses liées à cette compétence, constatées depuis 2017.

❖ Une actualisation de la prévision 2023 a été appliquée pour la recette issue de **l'IFER**. Quant à la **TASCOM**, le montant inscrit en 2023 est identique à celui prévu au budget 2022.

❖ Une actualisation de la recette issue de la **taxe de séjour** a été faite par rapport au réalisé 2022. La prévision pour 2023 est ainsi portée à 90 K€.

#### ▪ Chapitre 74 – Dotations et participations

Ce chapitre regroupe d'une part les dotations et compensations de l'Etat, et d'autre part, les participations des divers partenaires (Etat, région, département, communes, fonds européens, CAF, MSA...) dans le cadre des actions mises en place par Albret Communauté.

Il représente 18% des recettes réelles de fonctionnement en 2022 et 16% au budget 2023.



❖ Les **dotations et compensations de l'Etat** représentaient en 2022 10% des recettes réelles de fonctionnement.

En ce qui concerne les prévisions 2023 :

- La **dotation d'intercommunalité** évolue en fonction de la population, du coefficient d'intégration fiscal, du revenu moyen par habitant et du potentiel fiscal. Depuis sa réforme en 2019, une progression de 10% est appliquée chaque année.
- La **dotation de compensation** correspond à l'ancienne compensation de la suppression de la part « salaires » de la taxe professionnelle au début des années 2000. La prévision de cette dotation reste stable
- Une augmentation de 3% a été appliquée aux **compensations fiscales**.

❖ Une prévision prudente est appliquée en 2023 sur les **participations** des différents partenaires qui sont liées aux projets et actions menées par l'intercommunalité, c'est pourquoi les propositions de crédits 2023 sont en légère diminution par rapport au budget 2022 (-12%).

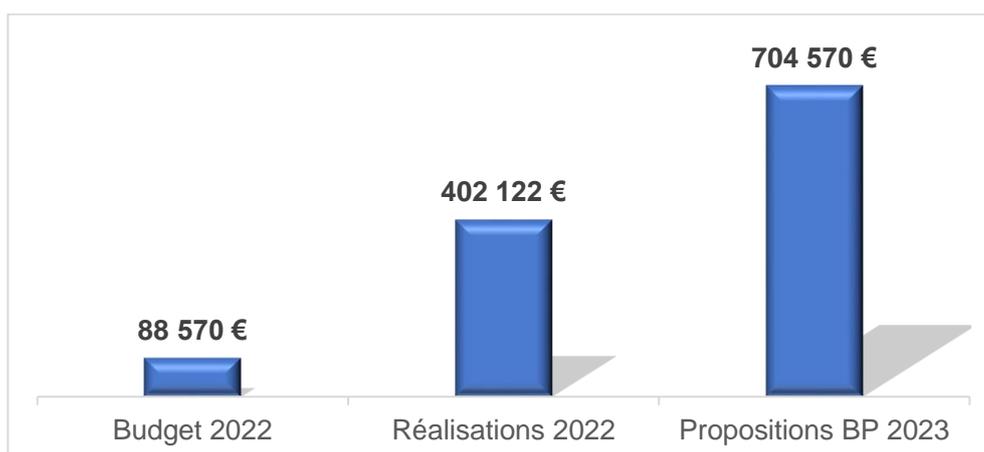
On peut noter la suppression de la participation de 30 K€ versée par la CAF dans le cadre de la DSP de la crèche de Montesquieu, suite à un changement de mode de financement, cette recette étant versée directement au délégataire à compter de 2023.

#### ▪ Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Ce chapitre regroupe essentiellement la perception des loyers de la maison de santé pluriprofessionnelle de Nérac et des ports touristiques, ainsi que les remboursements des prêts accordés aux entreprises dans le cadre des dispositifs MUSAE et REBOND.

Il comporte également, depuis le passage à la nomenclature M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2022, les anciens « produits exceptionnels », encaissés auparavant sur le chapitre 77, et il est amené à subir les aléas liés à l'encaissement de ces recettes.

Il représente 2% des recettes réelles de fonctionnement en 2022 et 4% au budget 2023.

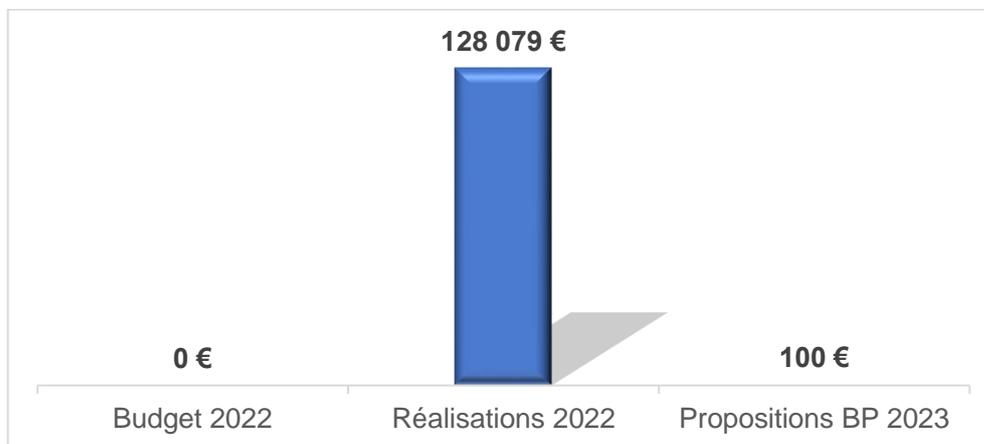


La prévision budgétaire pour 2023 de 705K€ tient compte d'une recette liée à la revente de rails faisant partie du projet de voie verte Feugarolles-Moncrabeau et estimée à 600K€.

#### ▪ Chapitre 77 – Produits spécifiques

Ce chapitre comprend les produits issus de mandats annulés ainsi que les réalisations des cessions prévues en investissement (chapitre 024 – produits des cessions d’immobilisations), mais qui donnent lieu à une exécution comptable sur le compte 775 (produits des cessions d’immobilisations), ce compte ne faisant pas l’objet de prévision budgétaire.

Il représente moins de 1% des recettes réelles de fonctionnement en 2022 et en 2023.



On retrouve notamment, en 2022, les réalisations budgétaires suivantes :

- ❖ Remboursements et dégrèvements par les services fiscaux de l’imposition à la TFB sur des bâtiments publics pour 48 K€ ;
- ❖ Produits de différentes cessions pour 74 K€ (matériels et parcelle lotissement Xaintrailles).

#### 1.2.1.2 Les recettes d’ordre de fonctionnement

Le **chapitre 042** globalisé correspond aux opérations d’ordre effectuées entre les deux sections et comporte les écritures d’ordre liées :

- aux travaux en régie ;
- aux cessions d’actifs (matériels et parcelle lotissement Xaintrailles) ;
- à la neutralisation des amortissements des subventions d’équipements versées (chapitre 204) depuis l’année 2022 ;
- à la reprise des subventions reçues finançant des biens amortissables.

#### 1.2.2 Les dépenses de fonctionnement

*Réalisations 2022 : 16 340 195.58 €*

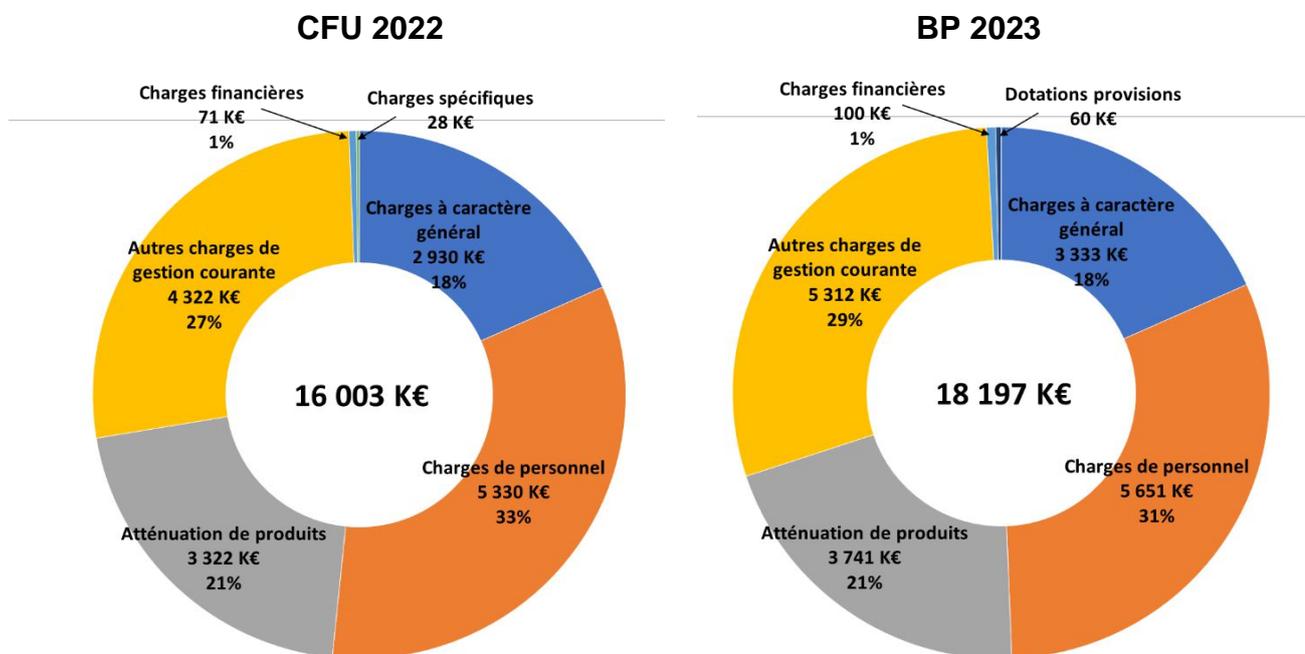
*Propositions de crédits BP 2023 : 20 774 300 €*

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		Année 2022		Budget primitif 2023
chapitres	Libellés	Total budget	Réalisé	Propositions nouvelles
011	Charges à caractère général	3 889 944 €	2 930 216,87 €	3 333 391 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 332 000 €	5 330 433,46 €	5 651 239 €
014	Atténuations de produits	3 326 000 €	3 321 441,53 €	3 741 000 €
65	Autres charges de gestion courante	4 340 675 €	4 321 984,88 €	5 311 847 €
<i>Total dépenses de gestion des services</i>		16 888 619 €	15 904 076,74 €	18 037 477 €
66	Charges financières	71 800 €	71 044,91 €	99 900 €
67	Charges spécifiques	27 958 €	27 932,36 €	110 €
68	Dotations aux provisions semi-budgétaires	60 000 €		60 000 €
<i>Total dépenses financières et spécifiques</i>		159 758 €	98 977,27 €	160 010 €
<b>Sous-total des dépenses réelles</b>		<b>17 048 377 €</b>	<b>16 003 054,01 €</b>	<b>18 197 487 €</b>
023	Virement à la section d'investissement	866 727 €	- €	2 061 213 €
042	Op. d'ordre de transfert entre sections	300 000 €	337 141,57 €	515 600 €
<b>Sous-total des dépenses d'ordre</b>		<b>1 166 727 €</b>	<b>337 141,57 €</b>	<b>2 576 813 €</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>18 215 104 €</b>	<b>16 340 195,58 €</b>	<b>20 774 300 €</b>

### 1.2.2.1 Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 18 197 K€ au BP 2023 contre 16 003 K€ au CFU 2022. Elles sont en augmentation de 6.74% par rapport au budget 2022.

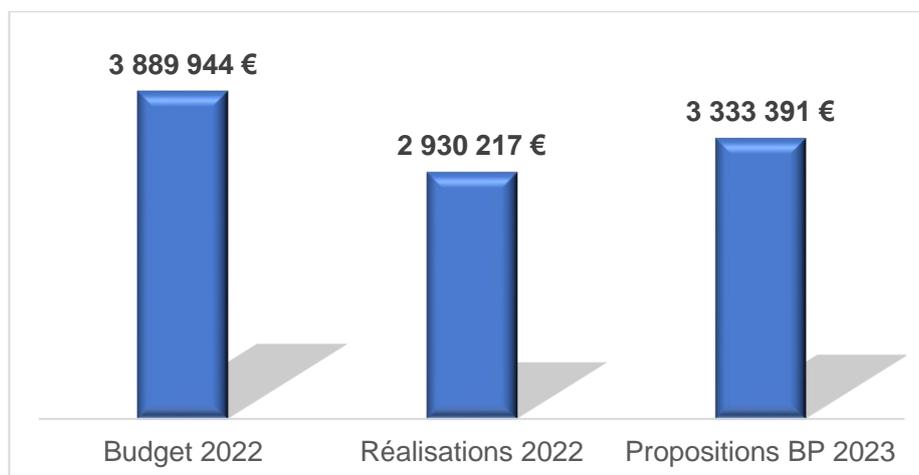
Elles se décomposent comme suit :



- [Chapitre 011 - Charges à caractère général](#)

Ce chapitre regroupe principalement les charges liées à la structure (énergie et fluides, maintenance, frais de nettoyage des locaux, assurances, charges locatives, impôts et taxes, etc.) et les charges liées

à l'activité des services communautaires (achats de petits équipements ou de prestations de services, alimentation, entretien de la voirie et du patrimoine, frais de télécommunication, d'affranchissement, carburant, etc.).



Lors de la préparation du Budget Primitif 2022, suite à l'adoption de la nomenclature M57 qui a supprimé les dépenses imprévues et exceptionnelles, 900K€ de crédits avaient été « mis en réserve » et inscrits sur ce chapitre 011. Un crédit a été inscrit en 2023 sur le chapitre 65.

Les dépenses sur ce chapitre ont été exécutées (hors réserve des 900K€) à hauteur de 98%. Pour rappel le taux d'exécution en 2021 était de 92%.

Les tensions inflationnistes survenues en 2022 ont fortement impacté ce chapitre avec notamment la hausse du prix des carburants.

La lettre de cadrage adressée aux chefs de services pour la préparation budgétaire 2023 avait fixé une réduction des prévisions budgétaires relatives à ce chapitre de 5% par rapport au réalisé de l'année 2022.

Mais il faut toutefois tenir compte, d'une part, des charges incompressibles qui pèsent sur le fonctionnement des services (fluides, frais de maintenance et locations, assurances, impôts et taxes...) et, d'autre part, du contexte inflationniste qui a des conséquences défavorables sur les frais d'énergie et d'approvisionnement notamment.

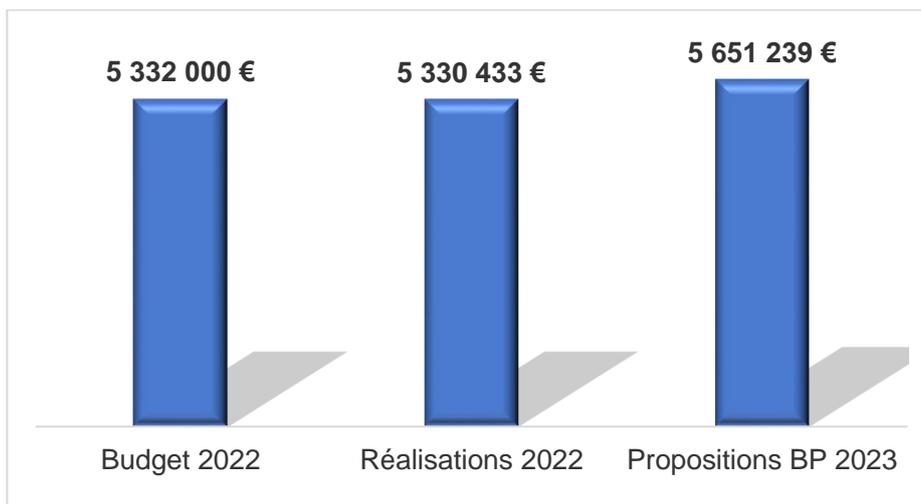
Les charges à caractère général représentent 18% des dépenses réelles de fonctionnement en 2023, comme en 2022, mais sont en hausse de près de 8% par rapport au Budget 2022 (hors réserve pour dépenses imprévues).

Certaines évolutions de charges sont notables et expliquent cet écart :

- Augmentation du coût de l'énergie +113K€ soit +147% par rapport au budget 2022.
- Carburant : +28K€
- Fournitures de voirie : +100K€ pour tenir compte du coût des matériaux
- Locations immobilières : +39K€ (coût location des ALSH)
- Entretien des terrains : +46K€ (entretien ripisylve + désembaclement)
- Frais d'acte et de contentieux : +73K€ (enveloppe honoraires contentieux la Pinède, Equalia, M. Faucon L)
- Autres services extérieurs : +60K€ (prestation de surveillance des bassins du Ludoparc)

▪ [Chapitre 012 - Charges de personnel](#)

Les charges de personnel intègrent les mouvements de personnel ainsi que les évolutions de carrière.



Ce chapitre totalise 5 330K€ en 2022 et est exécuté à hauteur de 99.98%.

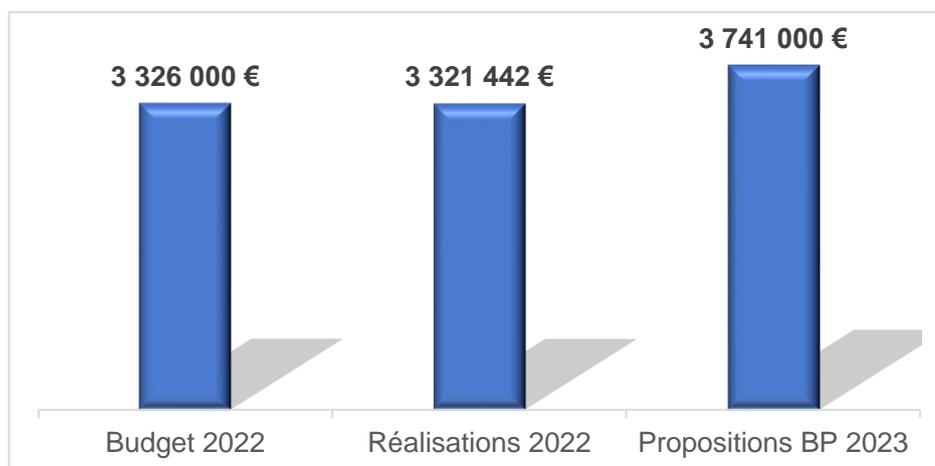
Ce taux d'exécution est très proche du montant inscrit au budget 2022 car un ajustement des crédits a été fait en fin d'année 2022 (à hauteur de 15K€) pour tenir compte de l'augmentation des charges de personnel au Ludoparc, suite à une fréquentation en forte hausse, ainsi que de la revalorisation du point d'indice au 1<sup>er</sup> juillet 2022.

Les charges de personnel représentent 31% des dépenses réelles de fonctionnement en 2023 (33% en 2022) et augmentent de 6% par rapport au budget 2022. Cette augmentation prend en compte :

- La revalorisation indiciaire appliquée en juillet 2022, en année pleine (+180K€)
- L'augmentation du SMIC et la hausse du minimum de traitement au 1<sup>er</sup> janvier 2023
- L'augmentation de la cotisation additionnelle du CDG47 au 1<sup>er</sup> janvier 2023 (+6.2K€)
- Les effets du GVT (+47K€)

▪ [Chapitre 014 – Atténuation de produits](#)

Ce chapitre représente 21% des dépenses réelles de fonctionnement en 2022 et son taux est identique en 2023. Toutefois il progresse de 12.5% par rapport au budget 2022.



Il regroupe notamment :

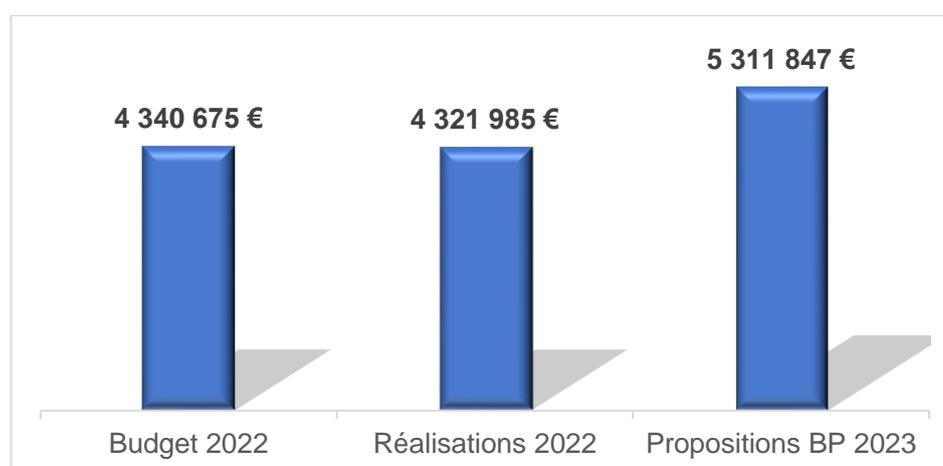
- Les **attributions de compensation** (qui représentent 94% du chapitre) versées aux communes membres, suite au passage à la fiscalité professionnelle unique au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Le montant inscrit au budget 2023 de 3 500K€ prévoit une enveloppe de 370K€ afin d'apporter une aide ponctuelle aux communes pour faire face à la hausse du coût de l'énergie.

- Le **reversement du FNGIR** (Fonds national de garantie individuelle des ressources). Cette dépense étant figée, le crédit inscrit est identique à celui de 2022 (110 K€).

- Le **reversement de la taxe de séjour** à l'Office du Tourisme intercommunal pour un montant de 110 K€ (avec les reliquats de fin 2022 à reverser en 2023).

- [Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante](#)

Ce chapitre représente 27% des dépenses réelles de fonctionnement en 2022 et 29% des prévisions pour 2023.



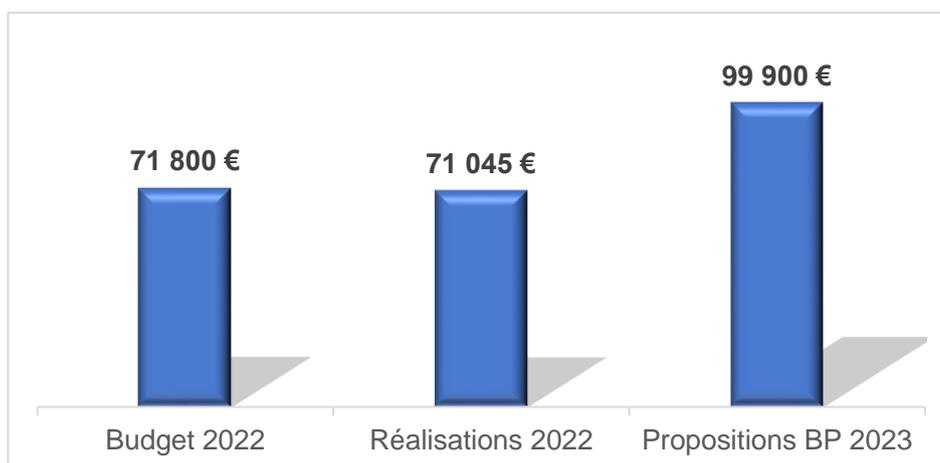
Il concerne notamment les contributions aux organismes dont Albret Communauté est adhérente, les subventions de fonctionnement versées aux associations et autres organismes, dont l'Office du Tourisme, ainsi que les indemnités et frais de formation des élus.

Les prévisions 2023, en augmentation de 22% par rapport au budget 2022, tiennent compte :

- De l'ancien crédit « dépenses imprévues » qui était inscrit sur le chapitre 011 en 2022. (785K€ prévus en 2023). Cette prévision sur le chapitre 65 facilitera le suivi de l'exécution budgétaire des charges à caractère général.
- De l'augmentation prévue pour la contribution au SMICTOM compte tenu du contexte inflationniste, et pour prendre en compte l'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP), estimée à +250K€.
- De la diminution de la redevance pour charges versée à l'UDAF dans le cadre de la DSP de la crèche de Montesquieu de -30 K€, suite à un changement de mode de financement de la CAF47.

- [Chapitre 66 – Charges financières](#)

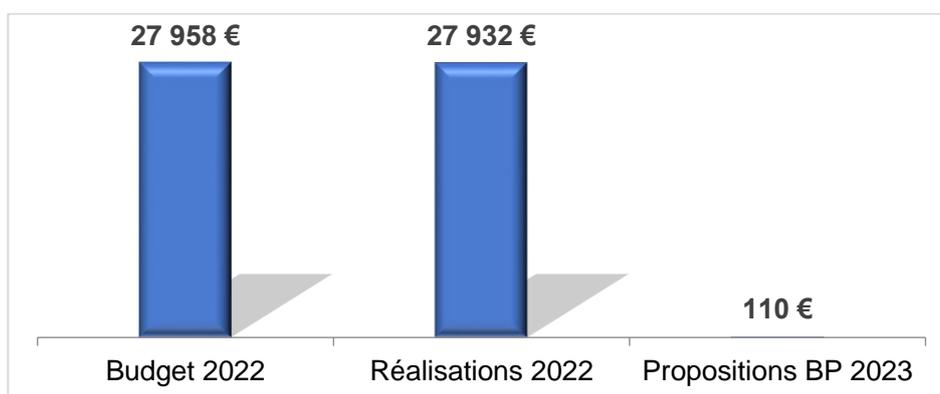
Les charges financières sont composées des intérêts de la dette et des Intérêts Courus Non Echus (ICNE). Elles représentent 1% des dépenses réelles de fonctionnement en 2022 et en 2023.



La prévision est en augmentation par rapport au budget 2022 afin de tenir compte du remboursement des intérêts de l'emprunt 2023 (prévision de 1.2M€) et du montant des ICNE 2023 qui en découlent.

- [Chapitre 67 – Charges spécifiques](#)

Les charges exceptionnelles ayant été supprimées dans la nomenclature M57, ce chapitre concerne principalement les écritures relatives aux titres annulés sur exercices antérieurs.



Une annulation de titre été faite en 2022 afin de régulariser la TVA sur la vente d'une parcelle.

- [Chapitre 68 – Dotations aux provisions](#)

Au regard du principe prudentiel, les instructions budgétaires et comptables imposent aux collectivités d'enregistrer une provision sur l'exercice en cours, en raison de la réalisation probable d'un risque ou d'une charge nécessitant une sortie de ressources sur un prochain exercice.

Il avait été inscrit au budget 2022 des crédits pour 60 K€ en prévision d'une provision dans le cadre d'un contentieux. Cette provision n'ayant pas été réalisée, les crédits sont réinscrits pour le même montant en 2023.

### 1.2.2.2 Les dépenses d'ordre de fonctionnement

Les opérations d'ordre budgétaires correspondent à des jeux d'écritures sans flux financier réel et doivent, par conséquent, toujours être équilibrées en dépenses et en recettes.

❖ Le **chapitre 042** globalisé correspond aux opérations d'ordre effectuées entre les deux sections et comporte les écritures d'ordre liées :

- aux **cessions d'actifs** :

Ces écritures comportent d'une part la valeur comptable des immobilisations cédées et d'autre part la constatation des plus-values sur ces cessions. En 2022, il a été procédé à la vente de matériels et d'une parcelle du Lotissement Xaintrailles.

- aux **dotations aux amortissements** :

Elles comptabilisent la dépréciation irréversible des équipements et subventions d'investissement. Cette dotation s'équilibre au chapitre 040 des recettes d'investissement et participe à l'autofinancement de la section d'investissement.

Un travail de mise à jour de l'actif et de fiabilisation des comptes a été engagé avec la DGFIP par le biais d'une convention renouvelée en 2023. Un crédit de 516K€ est prévu au budget 2023.

L'intégralité des opérations d'ordre du chapitre 042 sont inscrites à l'identique en recettes d'investissement (chapitre 040).

❖ Le **virement à la section d'investissement (chapitre 023)** pour un montant de 2 061K€ ne fait l'objet d'aucun mouvement au cours de l'exécution budgétaire.

## 1.3 Section d'investissement

### 1.3.1 Les ressources d'investissement

*Réalisations 2022 : 3 469 423,19 €*

*Restes à réaliser 2022 : 1 941 657 €*

*Propositions de crédits BP 2023 : 7 719 935 €*

RECETTES D'INVESTISSEMENT		Année 2022			Budget primitif 2023
chapters	Libellés	Total budget	Réalisé	RAR	Propositions nouvelles
13	Subventions d'investissement reçues	2 169 379 €	412 402,61 €	1 467 452 €	741 322 €
16	Emprunts et dettes assimilées	765 000 €	765 000,00 €		1 200 000 €
<i>Total recettes d'équipement</i>		2 934 379 €	1 177 402,61 €	1 467 452 €	1 941 322 €
10	Dotations, fonds divers (hors 1068)	575 000 €	520 902,40 €		703 500 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	1 000 000 €	1 000 000,00 €		1 500 000 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	25 000 €			40 000 €
<i>Total recettes financières</i>		1 600 000 €	1 520 902,40 €	- €	2 243 500 €
45	Opérations pour compte de tiers	959 673 €	356 068,15 €	474 205 €	697 500 €
<b>Sous-total des recettes réelles</b>		<b>5 494 052 €</b>	<b>3 054 373,16 €</b>	<b>1 941 657 €</b>	<b>4 882 322 €</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	866 727 €			2 061 213 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	300 000 €	337 141,57 €		515 600 €
041	Opérations patrimoniales	77 915 €	77 908,46 €		260 800 €
<b>Sous-total des recettes d'ordre</b>		<b>1 244 642 €</b>	<b>415 050,03 €</b>	<b>- €</b>	<b>2 837 613 €</b>
001	Excédent d'investissement reporté	122 815 €			
<b>Total des recettes d'investissement</b>		<b>6 861 509 €</b>	<b>3 469 423,19 €</b>	<b>1 941 657 €</b>	<b>7 719 935 €</b>

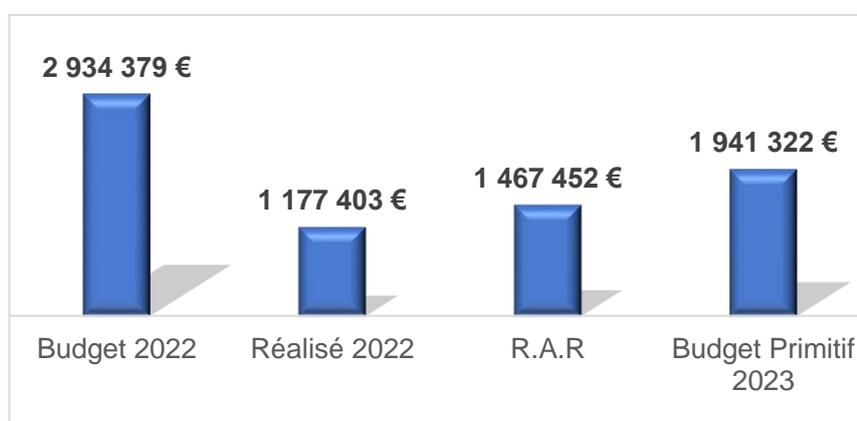
Les recettes d'investissement atteignent en 2023 7.7 M€ et s'équilibrent avec les dépenses d'investissement de 8.1 M€ par l'ajout, en recettes et en dépenses, des restes à réaliser, pour un total de la section d'investissement de 9 661 592 euros.

### 1.3.1.1 Les recettes réelles d'investissement

Les recettes réelles d'investissement réalisées en 2022 s'élèvent à 3 054K€ pour un BP 2022 de 5 494K€. Le montant des RAR est fixé à 1 942K€. Les prévisions 2023 sont de 4 882K€.

#### 1.3.1.1.1 Les recettes d'équipement

Elles sont composées des subventions d'investissement reçues et des recettes liées aux emprunts contractés dans l'année.



Les restes à réaliser, dont le montant s'élève en 2022, pour les recettes d'équipement, à 1 467 K€, sont des opérations pour lesquelles une commande, un marché ou un contrat a été signé au cours de l'exercice. L'exécution est en cours, elle n'est pas achevée et la recette (ou la dépense) n'a pas pu être finalisée avant le 31 décembre.

Cette procédure permet de rattacher les recettes et les dépenses contractualisées à l'exercice en cours et impacte son résultat. Les restes à réaliser sont donc pris en compte pour affecter le résultat de l'exercice d'origine (2022), ce qui permet de ne pas peser sur l'équilibre de l'exercice suivant (2023).

❖ **Les subventions d'investissement perçues** participent au financement des dépenses d'investissement réalisées par Albret Communauté. Elles s'élevaient à 412K€ en 2022, avec un RAR de 1 467K€ (supérieur au réalisé 2022). La prévision pour 2023 est de 741K€. Leur encaissement suit le rythme des travaux et des dépenses d'équipement.

Ces recettes sont détaillées avec les montants perçus en 2022 et prévus en 2023, par opération, dans le tableau suivant :

Répartition par opération	budget 2022	Exécution 2022	RAR 2022	Proposition 2023
100 - VOIRIE	75 836	53 198,00	15 428	30 500
101 - URBANISME - SCOT	29 000	21 182,06	5 760	7 500
106 - RAM NERAC	8 750	-	-	
115 - ALSH LAVARDAC	6 886	2 173,40	4 367	
116 - ALSH BARBASTE	9 924	3 102,15	5 762	4 400
117 - CRECHE MONTESQUIEU	22 776	-	19 776	21 000
118 - ALSH MONCRABEAU	10 355	2 564,44	4 960	
119 - ALSH MONTESQUIEU	3 827	3 349,00	1 250	
120 - CRECHE DE NERAC	21 085	2 543,02	-	2 500
123 - CRECHE MONTAGNAC	5 426	4 526,00	5 031	2 500
124 - CRECHE MEZIN	6 470	3 584,00	2 552	4 160
127 - ALSH LAMONTJOIE		1 000,00	-	-
128 - ALSH MEZIN		1 000,00	-	-
131 - ECOLE DE MUSIQUE	1 300	1 193,70	-	2 945
133 - BORNES INTERACTIVES PORT NERAC	10 000	22 500,00	-	-
138 - AMENAGEMENT MONPLAISIR	512 988	-	512 988	-
141 - CENTRE HAUSSMAN		2 147,88	-	-
144- DIGUE BAISE	94 000	10 795,33	8 154	-
146 - TEPOS	88 020	-	-	88 140
148 - MSAP MEZIN	217 047	37 000,00	160 047	-
149 - VOIRIE XAINTRAILLES	216 086	154 196,45	83 086	-
154 - ITINERANCE DOUCE VELO ALBRET	12 500	-	-	-
156 - DEV ECO ACTIONS			-	6 000
163 - PROJET CARDERAN	148 708	53 959,05	115 992	-
166 - VOIRIE FEUGAROLLES	67 121	22 210,00	161 731	-
167 - COMMUNICATION	5 342	5 342,00	-	-
169 - VOIRIE SOS		-	-	200 000
171 - PLANTATIONS DE HAIES	15 000	-	-	-
174 - TRAVAUX RIVIERES	16 000	-	8 207	114 300
175 - CIRCUITS RANDONNEES	19 200	-	19 200	-
180 - VOIRIE BOURG THOUARS	66 084		114 966	-
181 - VOIRIE BARBASTE RUE DU GUE	57 946		52 979	-
182 - VOIRIE LAVARDAC	24 250		11 377	-
183 - VOIRIE MONCAUT	116 309		-	75 000
184 - VOIRIE MONTGAILLARD	188 862	4 836,13	135 907	-
185 - VOIRIE POMPEY	79 781	-	17 932	-
186 - VOIRIE VIANNE	12 500	-	-	-
188 - VOIRIE ANDIRAN			-	142 000
190 - OPAH-RU			-	40 377
<b>TOTAL SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 169 379</b>	<b>412 403</b>	<b>1 467 452</b>	<b>741 322</b>

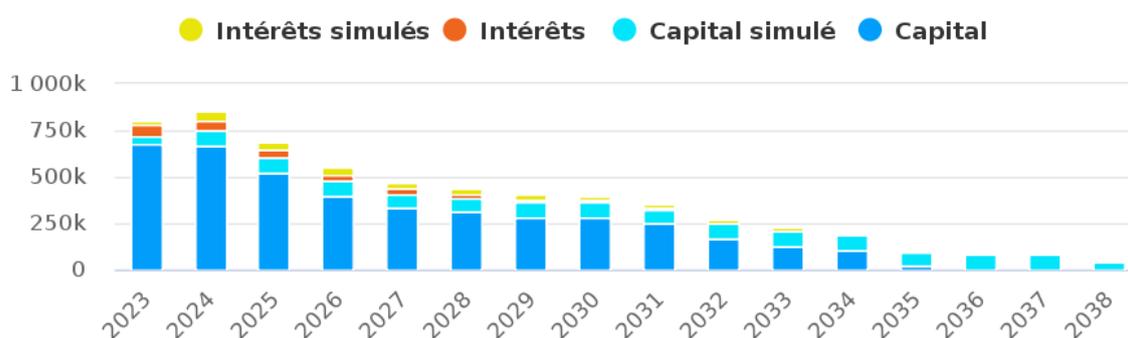
❖ Deux **emprunts** ont été réalisés en 2022. Le premier de 265K€ contracté en 2020 auprès de la Caisse d'Epargne a été mobilisé début 2022. Le second, pour un montant de 500K€, a été souscrit auprès du Crédit Mutuel.

Fin 2022 la dette du budget principal d'Albret Communauté présentait les caractéristiques suivantes :

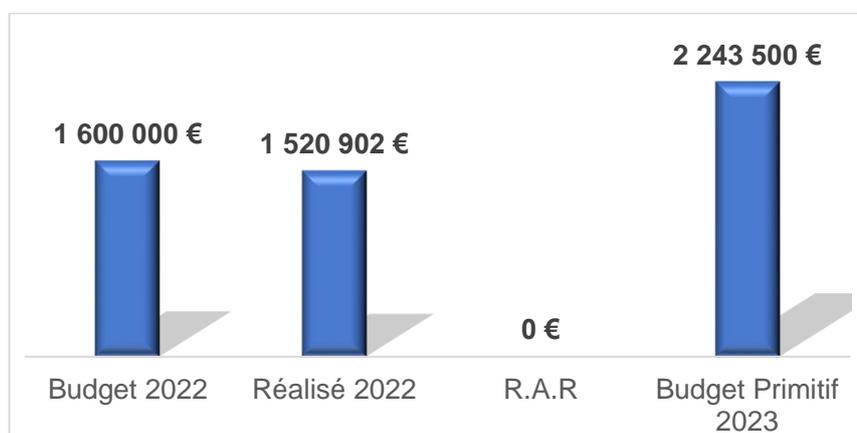
Capital restant dû (CRD)	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
4 125 222.08 €	1,75 %	8 ans et 3 mois	4 ans et 3 mois	15

Le profil d'extinction de la dette d'Albret Communauté permet la souscription de nouveaux emprunts, comme cela a été présenté lors du DOB 2023. Ainsi un emprunt de 1 200K€ est inscrit cette année. Le ratio de désendettement reste inférieur à 3 ans.

Le graphique ci-après présente le profil d'extinction de la dette du budget principal, tenant compte de l'annuité de l'emprunt prévu en 2023 (capital et intérêts simulés). L'annuité augmente en 2024 mais elle diminue par la suite, ce qui permettra la souscription de nouveaux emprunts sans dégradation de notre capacité de désendettement.



### 1.3.1.1.2 Les recettes financières



Les recettes financières d'investissement sont composées :

- ❖ Du remboursement du **FCTVA**. Il est perçu sur les dépenses d'équipement de l'année N. Le taux s'établit à 16.404%. Une actualisation de la prévision a été faite pour 2023 compte tenu du montant des dépenses d'équipement prévues au budget.
- ❖ D'un crédit de 3 500 € inscrit sur l'article 10226 et qui correspond au reversement de 100% de la **Taxe d'Aménagement** perçue par les communes sur le périmètre des ZAE du territoire.

- ❖ De l'**excédent de fonctionnement capitalisé** en investissement (article 1068) qui s'élève à 1 500K€ en 2023 (1 000K€ en 2022), soit 31% des recettes réelles d'investissement.
- ❖ Des **produits de cessions** pour 40K€ en 2023, qui sont prévus en investissement, mais dont l'encaissement se réalise en fonctionnement.

### 1.3.1.1.3 Les recettes pour compte de tiers

Le chapitre 45 enregistre les opérations exécutées pour le compte de tiers.

En cours d'opération, les dépenses et les recettes donnent lieu à l'émission de titres et de mandats. Après l'achèvement des travaux, le compte de dépenses et le compte de recettes présentent en principe un solde équivalent.

Les opérations inscrites sur ce chapitre concernent les travaux de compétences communales effectués par Albret Communauté.

Ces travaux n'ont, par conséquent, pas d'impact budgétaire sur l'équilibre du budget.



### 1.3.1.2 Les recettes d'ordre d'investissement

Le **chapitre 040** globalisé (crédits identiques au chapitre 042 en dépenses de fonctionnement) correspond aux opérations d'ordre effectuées entre les deux sections et comporte, comme vu précédemment, les écritures d'ordre liées aux cessions d'actifs et aux dotations aux amortissements.

Le **chapitre 041** globalisé (opérations patrimoniales), qui a son pendant en dépenses d'investissement, concerne les crédits prévoyant les reprises des avances versées dans le cadre de l'exécution des marchés publics. Ainsi que les écritures d'intégration des comptes 2031 et 2033 aux chapitres 21 ou 23.

**Le virement de la section de fonctionnement (chapitre 021)** pour un montant de 2 061K€ (867K€ en 2022) ne fait l'objet d'aucun mouvement au cours de l'exécution budgétaire.

### 1.3.2 Les dépenses d'investissement

*Réalisations 2022 : 4 717 174.16 €*

*Restes à réaliser 2022 : 1 530 610 €*

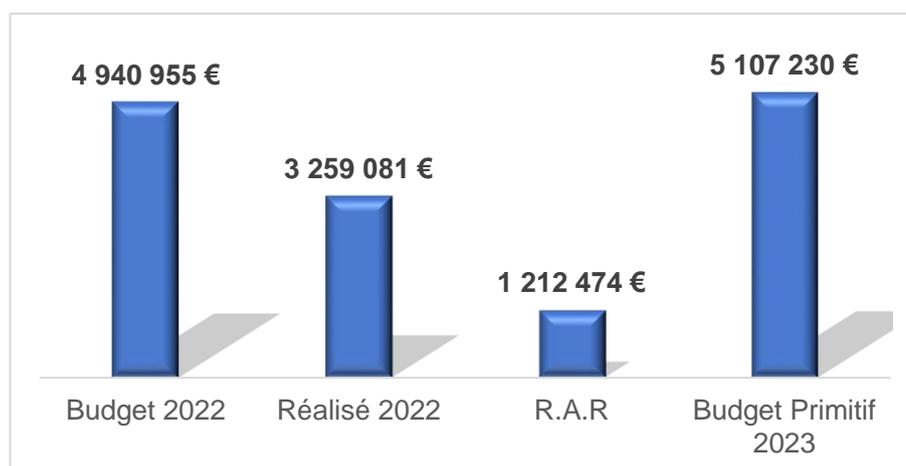
*Propositions de crédits BP 2023 : 8 130 982 €*

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		Année 2022			Budget primitif 2023
chapitres	Libellés	Total budget	Réalisé	RAR	Propositions nouvelles
20	Immobilisations incorporelles	394 508 €	239 450,39 €	68 732 €	544 425 €
204	Subventions d'équipement versées	213 404 €	90 073,86 €	109 547 €	268 825 €
21	Immobilisations corporelles	3 116 519 €	2 135 087,75 €	937 077 €	3 650 980 €
23	Immobilisations en cours	1 216 524 €	794 469,09 €	97 118 €	643 000 €
	<b>Total dépenses d'équipement</b>	<b>4 940 955 €</b>	<b>3 259 081,09 €</b>	<b>1 212 474 €</b>	<b>5 107 230 €</b>
16	Emprunts et dettes assimilées	614 000 €	609 921,55 €		715 214 €
26	Participations et créances	39 890 €	29 890,00 €		- €
27	Autres immo financières	56 000 €	44 500,00 €	1 500 €	30 000 €
	<b>Total dépenses financières</b>	<b>709 890 €</b>	<b>684 311,55 €</b>	<b>1 500 €</b>	<b>745 214 €</b>
45	Opérations pour compte de tiers	960 749 €	516 191,13 €	316 636 €	697 500 €
	<b>Sous-total des dépenses réelles</b>	<b>6 611 594 €</b>	<b>4 459 583,77 €</b>	<b>1 530 610 €</b>	<b>6 549 944 €</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	172 000 €	179 681,93 €		195 302 €
041	Opérations patrimoniales	77 915 €	77 908,46 €		260 800 €
	<b>Sous-total des dépenses d'ordre</b>	<b>249 915 €</b>	<b>257 590,39 €</b>	<b>- €</b>	<b>456 102 €</b>
001	Déficit d'investissement reporté	122 815 €			1 124 936 €
	<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>6 861 509 €</b>	<b>4 717 174,16 €</b>	<b>1 530 610 €</b>	<b>8 130 982 €</b>

### 1.3.2.1 Les dépenses réelles d'investissement

Elles s'élèvent à 6 550K€ au BP 2023 contre 6 612K€ au budget 2022. Le réalisé 2022 est de 4 460K€. Et le montant des RAR est de 1 531K€.

#### 1.3.2.1.1 Les dépenses d'équipement



Les dépenses d'équipement sont exécutées à hauteur de 66 % sans les restes à réaliser, et 90 % avec les restes à réaliser. Elles s'élèvent au BP 2023 à 5 107K€ hors RAR, contre 4 941K€ au budget 2022.

Les crédits budgétaires inscrits dans le cadre des AP-CP sont automatiquement reportés tant qu'ils ne sont pas modifiés par délibération et ne figurent donc pas dans les restes à réaliser. Ils doivent être réinscrits au BP.

Les dépenses d'équipement se répartissent en 4 chapitres :

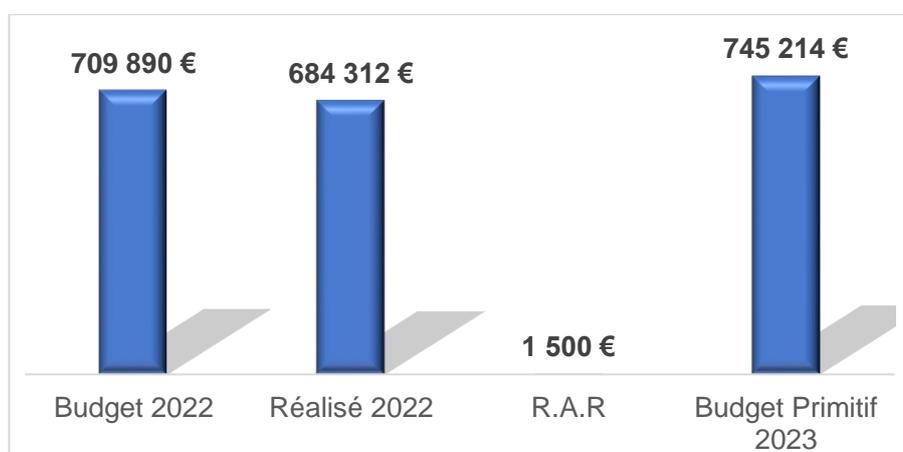
- Le **chapitre 20 (immobilisations incorporelles)** concerne principalement les frais études, de documents d'urbanisme mais également en 2023 est prévu le changement des logiciels métier RH et Finances. La prévision de crédits pour 2023 est de 544 K€.
- Le **chapitre 204 (subventions d'équipements versées)** comprend notamment les subventions versées à la ville d'Agen pour le renouvellement du matériel de la cuisine centrale, au Syndicat Lot et Garonne numérique pour le très haut débit, ainsi que les aides versées dans le cadre du PIG. La prévision de crédits pour 2023 est de 269 K€.
- Le **chapitre 21 (immobilisations corporelles)** concerne notamment les acquisitions, les réseaux, les travaux sur voies navigables, les installations et aménagements pour une prévision de 3 651 K€ en 2023 ;
- Le **chapitre 23 (immobilisations en cours)** enregistre les travaux non achevés dans l'année, pour un montant de 643 K€ en 2023 ;

Ces dépenses sont détaillées avec les montants investis en 2022 et prévus en 2023, par opération, dans le tableau suivant :

Répartition par opération	budget 2022	Exécution 2022	Reports 2022	Proposition 2023
100 - VOIRIE	225 080	284 867,31	50 384	580 000
101 - URBANISME - SCOT	17 641	18 427,72	535	10 000
106 - RAM NERAC	386	905,94	-	1 000
115 - ALSH LAVARDAC	13 968	6 265,00	7 066	-
116 - ALSH BARBASTE	18 691	3 361,99	10 155	11 000
117 - CRECHE MONTESQUIEU	10 000	7 008,00	-	-
118 - ALSH MONCRABEAU	2 635	1 493,68	8 086	500
119 - ALSH MONTESQUIEU	3 880	4 271,16	-	500
120 - CRECHE DE NERAC	29 500	753,70	1 461	47 500
123 - CRECHE MONTAGNAC	6 000	571,14	4 524	7 500
124 - CRECHE MEZIN	19 821	7 497,55	6 066	11 500
130 - PATRIMOINE CCAC	125 025	48 039,99	61 745	385 500
131 - ECOLE DE MUSIQUE	4 991	4 940,75	-	7 370
133 - BORNES INTERACTIVES PORT NERAC	23 695	23 695,20	-	-
135 - VOIRIE BOURG LAMONTJOIE	-	88 674,55	-	-
136 - TRAVAUX LUDO PARC	80 612		460	95 000
137 - PLUI	144 567	47 092,88	-	95 609
138 - AMENAGEMENT MONPLAISIR	964 448	628 239,64	-	350 000
141 - CENTRE HAUSSMAN	5 280	16 673,05	1 303	5 600
144- DIGUE BAISE	161 480	26 745,56	110 400	103 000
146 - TEPOS	145 460	14 064,00	4 172	86 760
148 - MSAP MEZIN	214 770	190 354,34	2 500	-
149 - VOIRIE XAINTRAILLES	241 494	310 885,44	8 463	-
153 - VEHICULES ET MATERIEL PATRIMOINE	728 083	640 702,49	16 902	371 750
155 - ORT OPERATION REVITAL. TERRITOIRE	9 702	9 702,00	-	-
156 - DEV ECO ACTIONS	187 978	53 424,40	-	221 000

Répartition par opération	budget 2022	Exécution 2022	Reports 2022	Proposition 2023
157 - VOIRIE MONCRABEAU			-	128 000
158 - CHAUSSEE ZA LHERISSON LAVARDAC	161 308	161 280,02	-	
160 - PONTS BOW STRING	56 250	75 948,00	-	382 000
162 - SIG CADASTRE / AD	6 678		-	-
163 - PROJET CARDERAN	160 000	159 905,09	-	-
164 - VOIE VERTE FEUGAROLLES MONCRABEAU	22 000	11 747,40	-	545 000
165 - LIGNE SNCF NERAC MEZIN	-	7 548,00	-	8 000
166 - VOIRIE FEUGAROLLES	290 159	114 607,06	205 866	105 000
167 - COMMUNICATION	33 539	14 961,72	500	16 076
168 - VOIRIE VIANNE	2 956	-	-	-
169 - VOIRIE SOS	22 970	-	19 135	300 000
170 - AMENAGEMENTS PASSERELLES RIVIERES	1 440	1 440,00	-	-
171 - PLANTATIONS DE HAIES	25 620	24 165,60	458	20 000
173 - EQUIPEMENTS INFORMATIQUES	14 963	15 416,00	9 198	127 740
174 - TRAVAUX RIVIERES	20 000	11 735,10	7 442	235 000
175 - CIRCUITS RANDONNEES	37 495	32 547,67	4 275	-
176 - PARKING AMENAGEMENT BRUCH	53 202	58 056,64	8 094	-
179 - DEPOLLUTION SITE VERRERIE VIANNE	-	6 708,00	-	-
180 - VOIRIE BOURG THOUARS	59 333	8 144,63	30 250	340 000
181 - VOIRIE BARBASTE RUE DU GUE	139 081	2 784,00	127 152	-
182 - VOIRIE LAVARDAC	58 200	-	58 945	-
183 - VOIRIE MONCAUT	20 291	6 120,00	13 728	125 000
184 - VOIRIE MONTGAILLARD	263 285	44 808,91	252 482	-
185 - VOIRIE POMPEY	62 678	39 705,08	59 030	-
186 - VOIRIE VIANNE	25 000	-	-	-
188 - VOIRIE ANDIRAN	19 320	-	19 320	220 000
189 - OPERATION PIG - OPAH	-	22 794,69	102 377	54 325
190 - OPAH-RU			-	70 000
191 - LOCAL BARTHE				40 000
<b>TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENTS</b>	<b>4 940 955</b>	<b>3 259 081,09</b>	<b>1 212 474</b>	<b>5 107 230</b>

### 1.3.2.1.2 Les dépenses financières



Elles s'élèvent à 745K€ en 2023 hors RAR (1.5K€), contre 710K€ au budget 2022, pour un réalisé de 684K€.

Composition des dépenses financières :

❖ **Chapitre 16 (remboursement du capital de la dette)** : Celui-ci est en augmentation car il prend en compte le remboursement du capital des prêts mobilisés en 2022. Ainsi qu'une prévision afin de commencer l'amortissement de l'emprunt inscrit au budget 2023.

❖ **Chapitre 26 (participations et créances)** : En 2022 était prévue et réalisée pour 30K€ une prise de participation au capital de la SAS foncière de la SEM47 (490 actions). Aucun crédit n'est prévu en 2023.

❖ **Chapitre 27 (autres immobilisations financières)** : Il concerne les aides en prêt aux acteurs économiques dans le cadre des dispositifs MUSAE et REBOND (crédit budgétaire de 2023 de 30K€ identique à 2022).

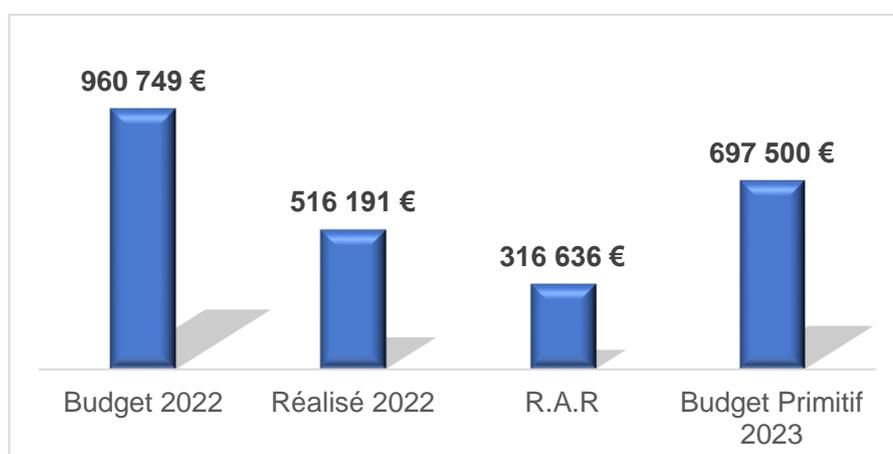
### 1.3.2.1.3 Les dépenses pour compte de tiers

Le chapitre 45 enregistre les opérations exécutées pour le compte de tiers.

En cours d'opération, les dépenses et les recettes donnent lieu à l'émission de titres et de mandats. Après l'achèvement des travaux, le compte de dépenses et le compte de recettes présentent en principe un solde équivalent.

Les opérations inscrites sur ce chapitre concernent les travaux de compétences communales effectués par Albret Communauté.

Ces travaux n'ont, par conséquent, aucun impact budgétaire sur l'équilibre du budget.



### 1.3.2.2 Les dépenses d'ordre

Le **chapitre 040** globalisé correspond aux opérations d'ordre effectuées entre les deux sections. L'intégralité des opérations d'ordre de ce chapitre sont inscrites à l'identique en recettes de fonctionnement (chapitre 042). Il comporte les écritures d'ordre liées :

- aux travaux en régie ;
- aux cessions d'actifs (matériels et parcelle lotissement Xaintrailles) ;
- à la neutralisation des amortissements des subventions d'équipements versées (chapitre 204) depuis l'année 2022 ;

- à la reprise des subventions reçues finançant des biens amortissables.

Le **chapitre 041** globalisé (opérations patrimoniales) voit son pendant en recettes d'investissement. Il s'agit de crédits prévoyant les reprises des avances versées dans le cadre de l'exécution des marchés publics. Ainsi que les écritures d'intégration des comptes 2031 et 2033 aux chapitres 21 ou 23.

## 2 LES BUDGETS ANNEXES

### 2.1 Les zones d'activité : budget 702

Le budget annexe gère 15 zones d'activités, dont :

- **14** zones d'activités économiques à vocation artisanale et commerciale  
ZA de Comblat à BARBASTE  
ZA de Pécarrère à BUZET-SUR-BAÏSE  
ZA du Caudan à CALIGNAC  
ZA de Lacablanque à LAMONTJOIE  
ZA de Cugnérayres à LAVARDAC  
ZA de Lhérisson à LAVARDAC  
ZA de Lange à MEZIN  
ZA de Lagraouette à MONCRABEAU  
ZA de Larqué à MONTESQUIEU  
ZA de Labarre I à NERAC  
ZA de Labarre II à NERAC  
ZA de Larrousset à NERAC  
ZA de Séguinot à NERAC  
ZA de Lesparre-Lapuzoque à SOS
  - **1** zone d'activités économiques à vocation médicale et paramédicale  
ZA du Pin à NERAC
- ❖ Résultats de l'exécution 2022 :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDES (+ ou -)
<b>Réalisations de l'exercice</b>	Section de fonctionnement	410 193,88	405 683,11	<b>-4 510,77</b>
	Section d'investissement	203 832,54	134 853,50	<b>-68 979,04</b>
<b>Résultats reportés N-1</b>	Report en section de fonctionnement (002) <i>(si déficit)</i>	450 378,55 <i>(si déficit)</i>	<i>(si excédent)</i>	<b>-450 378,55</b>
	Report en section d'investissement (001) <i>(si déficit)</i>	276 598,03 <i>(si déficit)</i>	<i>(si excédent)</i>	<b>-276 598,03</b>
<b>Résultat de clôture</b>	Section de fonctionnement	860 572,43	405 683,11	<b>-454 889,32</b>
	Section d'investissement	480 430,57	134 853,50	<b>-345 577,07</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>1 341 003,00</b>	<b>540 536,61</b>	<b>-800 466,39</b>
<b>Restes à réaliser à reporter en N+1</b>	Section d'investissement	0,00	0,00	<b>0,00</b>
<b>Résultats cumulés</b>	Section de fonctionnement	860 572,43	405 683,11	<b>-454 889,32</b>
	Section d'investissement	480 430,57	134 853,50	<b>-345 577,07</b>
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>1 341 003,00</b>	<b>540 536,61</b>	<b>-800 466,39</b>

❖ Synthèse de la dette au 31 décembre 2022 :

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
342 146.56 €	4,04 %	4 ans et 9 mois	2 ans et 6 mois	4

❖ Réalisations 2022 :

- Maîtrise d'œuvre et études ZA Lacablanque
- Ventes de parcelles ZA du Caudan et ZA Larqué

❖ Principaux projets en 2023 :

- Aménagement et viabilisation de la ZA de Lacablanque à Lamontjoie (12 lots).
- Suite du relamping de l'éclairage public des ZA (hors ZA de Nérac qui ont déjà été faites).
- Reprises de chaussées.
- Poursuite de la commercialisation des lots.

❖ Synthèse des prévisions au BP 2023 :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	2 783 375,00 €	2 783 375,00 €
INVESTISSEMENT	1 232 757,00 €	1 474 126,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 016 132,00 €</b>	<b>4 257 501,00 €</b>

La surface à vendre, en 2023, sur l'ensemble des zones, représente 22 terrains :

ZA	SUPERFICIE VENDABLE en m <sup>2</sup>	PRIX HT
CAUDAN	18 000	198 000,00 €
LARQUE	10 285	105 957,60 €
LABARRE 2	1 518	44 280,06 €
LACABLANQUE	28 459	455 344,00 €
Total	58 262	<b>803 581,66 €</b>

## 2.2 Le budget photovoltaïque : budget 705

La collectivité dispose de panneaux photovoltaïques sur un bâtiment intercommunal situé sur la commune de Francescas.

Des travaux d'installation d'une centrale photovoltaïque sont en cours sur l'ALSH de Monplaisir à Barbaste. Elle devrait être branchée sur le réseau d'ici la fin du premier semestre 2023, et la revente d'électricité ne se fera que sur le surplus de production.

La gestion de la production d'électricité est gérée au sein du budget annexe. En 2022, il a été enregistré pour 31 K€ de vente d'électricité.

### ❖ Résultats de l'exécution 2022 :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDES (+ ou -)
<b>Réalisations de l'exercice</b>	Section d'exploitation	22 916,84	31 086,53	<b>8 169,69</b>
	Section d'investissement	9 842,76	12 767,32	<b>2 924,56</b>
<b>Résultats reportés N-1</b>	Report en section d'exploitation (002)	<i>(si déficit)</i>	84 924,98 <i>(si excédent)</i>	<b>84 924,98</b>
	Report en section d'investissement (001)	<i>(si déficit)</i>	23 998,31 <i>(si excédent)</i>	<b>23 998,31</b>
<b>Résultat de clôture</b>	Section d'exploitation	22 916,84	116 011,51	<b>93 094,67</b>
	Section d'investissement	9 842,76	36 765,63	<b>26 922,87</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>32 759,60</b>	<b>152 777,14</b>	<b>120 017,54</b>
<b>Restes à réaliser à reporter en N+1</b>	Section d'investissement	41 755,00	0,00	<b>-41 755,00</b>
<b>Résultats cumulés</b>	Section d'exploitation	22 916,84	116 011,51	<b>93 094,67</b>
	Section d'investissement	51 597,76	36 765,63	<b>-14 832,13</b>
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>74 514,60</b>	<b>152 777,14</b>	<b>78 262,54</b>

❖ Synthèse de la dette au 31 décembre 2022 :

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
136 192.01 €	5,68 %	10 ans	5 ans et 11 mois	1

❖ Synthèse des prévisions au BP 2023 :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	70 838,00	70 838,00
EXPLOITATION	81 929,00	125 294,00
<b>TOTAL</b>	<b>152 767,00</b>	<b>196 132,00</b>

### 2.3 L'atelier relais SABATHE : budget 711

L'atelier est situé sur la commune de Mézin. Le contrat « location-vente » est conclu pour une durée de 20 ans et prend fin le 31 décembre 2025.

❖ Synthèse de l'exécution 2022 :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDES (+ ou -)
<b>Réalisations de l'exercice</b>	Section de fonctionnement	1 518,05	7 218,16	<b>5 700,11</b>
	Section d'investissement	4 901,23	0,00	<b>-4 901,23</b>
<b>Résultats reportés N-1</b>	Report en section de fonctionnement (002)	<i>(si déficit)</i>	18 583,16 <i>(si excédent)</i>	<b>18 583,16</b>
	Report en section d'investissement (001)	18 013,71 <i>(si déficit)</i>	<i>(si excédent)</i>	<b>-18 013,71</b>
<b>Résultat de clôture</b>	Section de fonctionnement	1 518,05	25 801,32	<b>24 283,27</b>
	Section d'investissement	22 914,94	0,00	<b>-22 914,94</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>24 432,99</b>	<b>25 801,32</b>	<b>1 368,33</b>
<b>Restes à réaliser à reporter en N+1</b>	Section d'investissement	0,00	0,00	<b>0,00</b>
<b>Résultats cumulés</b>	Section de fonctionnement	1 518,05	25 801,32	<b>24 283,27</b>
	Section d'investissement	22 914,94	0,00	<b>-22 914,94</b>
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>24 432,99</b>	<b>25 801,32</b>	<b>1 368,33</b>

❖ Synthèse de la dette au 31 décembre 2022 :

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
17 143.16 €	3,49 %	3 ans	1 an et 7 mois	1

❖ Synthèse des prévisions au BP 2023 :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	30 693,00 €	30 693,00 €
INVESTISSEMENT	27 995,00 €	29 261,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>58 688,00 €</b>	<b>59 954,00 €</b>

### 3 TABLEAUX BUDGETAIRES

- ❖ COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022
  - BUDGET PRINCIPAL
  - BUDGETS ANNEXES
  
- ❖ BUDGET PRIMITIF 2023
  - BUDGET PRINCIPAL
  - BUDGETS ANNEXES